

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 9 juin 2025**, à 19 h au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2		
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Était absente : Madame Éliane Neveu, conseillère du district no 5

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire amorce la séance et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

104-06-2025

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M^{me} Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale

2.1. Embauche d'un directeur général adjoint

2.2. Modification au contrat de travail individuel de certains employés

3. Loisirs et Culture

3.1. Convention de partenariat entre la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière et la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Bandes de protection autour de la patinoire implantée dans la cour de l'École Notre-Dame-de-la-Paix

4. Voirie

4.1. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution 103-06-2025, remplacement des rampes de sécurité en verre au 2^e étage de l'église – Octroi du contrat

5. Période de questions

2. Administration générale

2.1. Embauche d'un directeur général adjoint

105-06-2025

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de directeur général adjoint ;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jean Lemieux,

Appuyé par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De nommer M. David Paradis-Lapointe au poste de directeur général adjoint à compter du 11 juin 2025, et de mandater monsieur Michel Dupuis, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail.

ADOPTÉE

2.2. Modification au contrat de travail individuel de certains employés

106-06-2025

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier le contrat de travail individuel de certains employés de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M^{me} Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser le maire à signer les avenants aux contrats individuels des employés de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, soit :
 - a. Directeur général et greffier-trésorier;
 - b. Directrice du service des finances et greffière-trésorière adjointe;
 - c. Coordinatrice de la bibliothèque;
 - d. Technicienne de la bibliothèque;
- 3- D'imputer la dépense aux différents postes de salaire.

3. Loisirs et Culture

3.1. Convention de partenariat entre la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière et la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Bandes de protection autour de la patinoire implantée dans la cour de l'École Notre-Dame-de-la-Paix

107-06-2025

ATTENDU QUE la Municipalité et la *Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière* reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux (2) organismes, pour l'ajout des bandes de protection autour de la patinoire implantée dans la cour de l'École Notre-Dame-de-la-Paix;

ATTENDU QUE les parties souhaitent déterminer aux termes d'un protocole d'entente les conditions et les modalités régissant le partage du partenariat;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M. Michel Dupuis, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de partenariat avec la *Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière* pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de l'ajout des bandes de protection autour de la patinoire implantée dans la cour de l'École Notre-Dame-de-la-Paix.

4. Voirie

4.1. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution 103-06-2025, remplacement des rampes de sécurité en verre au 2^e étage de l'église – Octroi du contrat

108-06-2025

ATTENDU QU' une erreur a été constatée dans la résolution 103-06-2025 puisqu'il s'agit d'un ajout et non d'un remplacement;

ATTENDU QUE nous aurions dû lire : les rampes en verre seront mises en place par-dessus les rampes en bois afin de préserver le cachet distinctif de l'église;

ATTENDU le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, d'un procès-verbal de correction;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de correction;

EN CONSÉQUENCE,

Le maire mentionne que le directeur général et greffier-trésorier fait le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 103-06-2025.

5. Période de questions

Aucune personne dans la salle et il n'y a aucune question.

Sur ce, la séance est levée à 19 h 05.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.